

PROGRAMME

I. FOCUS

Analyse pragmatique des réformes en cours ou à venir (loi, décrets d'application, circulaire...)

II. PETITES HISTOIRES

Les apports concrets des décisions de la cour de cassation et des cours d'appel relatifs aux relations individuelles et collectives de travail :

- Les libertés fondamentales
- Le contrat de travail (choix, rédaction, modification, clauses sensibles, ...)
- La durée du travail, les congés
- La maladie, AT/MP, l'inaptitude, santé et sécurité
- La rupture du contrat de travail (procédure, motifs, suites...)
- Les relations collectives (accords collectifs, élections, fonctionnement des IRP, protection des représentants du personnel...)

III. EN BREF

Les nouveautés réglementaires à connaître (publication de textes, entrées en vigueur, nouveaux taux de cotisations, etc.)

PRÉREQUIS/NIVEAU	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
Prérequis Aucun	Analyser les conséquences pratiques pour votre entreprise de l'actualité législative, réglementaire & jurisprudentielle en matière de droit social	Tour de table / Exposé
Niveau Perfectionnement des connaissances en droit social	Anticiper les conséquences des évolutions en préparation Échanger des bonnes pratiques avec les intervenants et avec vos pairs	Atelier Cas pratiques Échanges interactifs Remise d'un support pédagogique

Evaluation des objectifs de la formation

Quizz d'auto-positionnement
Avant/Après

Animateurs

Michel DUHAUT & Anne-Christine ROUSSET
Avocats expérimentés en droit social
DUHAUT AVOCATS

Date

17 septembre 2026 de 9h00 à 17h00

Date à venir : 15 décembre 2026

Lieu

Château Saint Martin & Spa
2490 avenue des Templiers, 06140 Vence

Tarifs

650€ HT la journée en présentiel, repas et collations offerts

500€ HT en Visio-conférence

Document délivré en fin de formation :

Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

Evaluation des connaissances acquises : Quizz

Modalités d'accès handicap

Si la formation se déroule dans les locaux mis à disposition par DUHAUT AVOCATS, elle pourra être rendue accessible aux personnes en situation de handicap. DUHAUT AVOCATS prendra les dispositions en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire afin d'adapter les modalités pédagogiques.